Les personnels demandent à l'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble :

- De s'engager à considérer les primes PPR, IFTS, IAT comme un élément statutaire incompressible du salaire versé aux personnels BIATOSS, indépendamment de toute considération de fonction ou de résultat.

- De s'engager dès 2009 à maintenir et actualiser l'harmonisation par le haut de l'ensemble des régimes indemnitaires versés aux personnels BIATOSS (ITRF, ASU, contractuels).

- De renoncer à la généralisation de la PFR qui ne concerne en l'état des textes règlementaires qu'un corps de l'ASU, pour lequel l'arrêté ministériel d'application dans l'éducation nationale n'est même pas encore paru. Il n'y a actuellement aucun texte cadre d'application de ce régime aux ITRF, ni aux autres corps de l' ASU.

Les personnels BIATOSS et enseignants demandent à l'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble de s'engager par écrit sur une politique équilibrée des régimes indemnitaires pour l'ensemble des personnels BIATOSS et enseignants.

Ils demandent à l'administrateur général de venir présenter cette politique et ses conséquences à l'ensemble du personnel.
Ils soutiennent la démarche des représentants syndicaux de se retirer du groupe de travail si ces engagements ne sont pas pris.

Nom	**Prénom**	**Affectation**	**Signature**

Nom	Prénom	Affectation	Signature